

Commune de

CIBOURE



Plan Local d'Urbanisme

6 - ANNEXES

6.2 - Servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 10 décembre 2022 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Ciboure

Agence Publique de Gestion Locale - Service Intercommunal Territoires et Urbanisme
Maison des Communes - rue Auguste Renoir - CS40609 - 64006 PAU CEDEX
Tél. : 05.59.90.84.59.47 - Télécopie : 05.59.84.59.47 - Courriel : service.territoires-urbanisme@apg64.fr

Servitudes d'utilité publique

- EL9 - Passage piétons sur le littoral
- T1 - Voies ferrées
- PT1 - Centre radioélectrique
- I4 - Réseau électrique
- I3 - Canalisation de gaz
- EL3 - Halage et marche-pied
- AR1 - Champ de vue pour la navigation maritime
- PM1 - Plans de prévention des risques
- AC1 - Monuments historiques
- AC1 - Monuments historiques périmètres
- AC2 - Sites inscrits
- AC2 - Sites classés
- AC4 - ZPPAUP

0 500 1000 m



Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 01012020 -
Réalisation : APGL - Service Intercommunal Territoires et Urbanisme

